

Le conditionnel peut être conjugué au présent et au passé, mais pas au futur. Pour dire qu'une situation future dépend de la réalisation d'une condition, on utilise le futur de l'indicatif.

Présent du conditionnel

forme

Les terminaisons du conditionnel sont **-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient** (Ce sont aussi les terminaisons de l'imparfait).

jouer	
je jouerais	nous jouerions
tu jouerais	vous joueriez
il/elle/on jouerait	ils/elles joueraient

Le radical utilisé pour former le conditionnel est le même que le radical du futur. C'est l'infinitif pour les verbes réguliers en *-er* (*aimer* : *j'aimerais*), en *-ir* (*finir* : *je finirais*), et en *-re* (*vendre* : *je vendrais*). N'oubliez pas de supprimer le *e* final de l'infinitif des verbes en *-re* pour faire le radical du conditionnel.

Les verbes avec des radicaux irréguliers au futur utilisent les mêmes radicaux irréguliers au conditionnel. Voici une liste des radicaux irréguliers les plus courants :

infinitif	radical	conditionnel
<i>aller</i>	ir-	<i>j'irais</i>
<i>avoir</i>	aur-	<i>j'aurais</i>
<i>courir</i>	courr-	<i>je courrais</i>
<i>cueillir</i>	cueiller-	<i>je cueillerais</i>
<i>devoir</i>	devr-	<i>je devrais</i>
<i>envoyer</i>	enverr-	<i>j'enverrais</i>
<i>être</i>	ser-	<i>je serais</i>
<i>faire</i>	fer-	<i>je ferais</i>
<i>falloir</i>	faudr-	<i>il faudrait</i>
<i>mourir</i>	mourr-	<i>je mourrais</i>
<i>obtenir</i>	obtiendr-	<i>j'obtiendrais</i>
<i>pleuvoir</i>	pleuvr-	<i>il pleuvrait</i>
<i>pouvoir</i>	pourr-	<i>je pourrais</i>
<i>recevoir</i>	recevr-	<i>je recevrais</i>
<i>savoir</i>	saur-	<i>je saurais</i>

infinitif	radical	conditionnel
<i>tenir</i>	tiendr-	<i>je tiendrais</i>
<i>valoir</i>	vaudr-	<i>je vaudrais</i>
<i>venir</i>	viendr-	<i>je viendrais</i>
<i>voir</i>	verr-	<i>je verrais</i>
<i>vouloir</i>	voudr-	<i>je voudrais</i>

 **Variation** : Pour les deuxième et troisième personnes, et la première personne au pluriel, la différence de prononciation entre le futur simple et le conditionnel est claire :

tu joueras - *tu jouerais*

il jouera - *il jouerait*

nous jouerons - *nous jouerions*

vous jouerez - *vous joueriez*

ils joueront - *ils joueraient*

Pour la première personne au singulier, la distinction dépend du dialecte. Certains dialectes font une distinction de prononciation, avec la voyelle [e] au futur (*je jouerai* [ʒə ʒuʁɛ]) et la voyelle [ɛ] au conditionnel (*je jouerais* [ʒə ʒuʁɛ]). Cette distinction est faite surtout en Amérique du Nord, et parfois en Europe et en Afrique. Mais dans le sud de la France et en Algérie, ces deux terminaisons sont généralement prononcées de la même manière : [e].

Dans ces dialectes, la distinction entre le conditionnel et le futur simple à la première personne du singulier dépend seulement de l'orthographe et du contexte.

fonction

Le conditionnel est utilisé notamment dans des *phrases conditionnelles*. Une phrase conditionnelle est une phrase complexe—c'est-à-dire que c'est une phrase qui inclut plus d'une phrase (voir [Conjonctions](#)). La phrase principale d'une phrase conditionnelle s'appelle le **conséquent** et contient un verbe au conditionnel. La phrase subordonnée s'appelle la **condition** et contient typiquement un verbe à l'imparfait. La condition est marquée par la conjonction de subordination **si**. La condition et le conséquent peuvent apparaître dans n'importe quel ordre.

si imparfait
Si je pouvais rester la
condition

conditionnel
Je serais fou de joie si les g
conséquent

La structure d'une phrase conditionnelle

Cette structure est utilisée pour l'hypothèse, comme dans les exemples ci-dessous :

Si j'étais modérateur ce **serait** affiché à côté de mon pseudo.

Il ne **serait** pas là **s'il** ne **pensait** pas que Marlana était en danger.

Le conditionnel est également utilisé pour donner des informations dont l'exactitude ne peut être garantie. Les journalistes l'utilisent souvent pour rapporter des événements dont on ne sait pas la vérité (à comparer avec l'emploi du mot « allegedly » en anglais).

L'enquête devra le déterminer mais les premiers éléments laissent supposer qu'une vitesse excessive **serait** en cause.

Il y **aurait** au moins 16 morts selon les premiers témoins.

Dans ces phrases, on ne voit que le conséquent avec le verbe au conditionnel—la phrase ne contient pas la condition. Mais la condition est néanmoins supposée en contexte. La deuxième phrase suppose donc une interprétation comme la suivante : *Il y aurait au moins 16 morts (si les faits étaient conformes à ce que disent les premiers témoins).*

Le conditionnel est aussi utilisé pour exprimer un souhait ou une suggestion, pour faire une demande, ou pour accepter ou présenter des invitations. C'est moins direct et donc souvent plus poli que l'impératif. Les verbes *pouvoir*, *devoir* et *vouloir* se trouvent souvent au conditionnel pour diminuer la force d'une demande. Alors que le conditionnel d'un verbe se traduit typiquement en anglais par 'would [verbe]' (*j'irais* - 'I would go'), les conditionnels de *pouvoir*, *devoir*, et *vouloir* se traduisent typiquement par 'could', 'should', et 'would like'.

Je **voudrais** un morceau de nougat s'il vous plaît.

J'**aimerais** vraiment une réponse à cette question.

Cette somme **pourrait** et **devrait** être consacrée au financement de la construction de logements sociaux.

Encore une fois, cet emploi n'inclut que le conséquent. La condition n'est pas exprimée dans la phrase. Mais cet emploi 'indirect' ou 'poli' du conditionnel implique quand même une condition. La première phrase ci-dessus suppose une interprétation comme la suivante : (*Si j'osais vous le demander*) *je voudrais un morceau de nougat*. L'implication est qu'on n'ose pas demander directement, alors on demande indirectement en employant le conditionnel.

Le conditionnel est utilisé après l'expression **au cas où** pour indiquer une éventualité pour laquelle on se prépare. On voit parfois l'indicatif dans cette construction si on a assez de confiance dans l'éventualité. Cette expression peut aussi être mise en fin de phrase, sans spécifier l'éventualité.

Il fallait effacer ça **au cas où** la police **viendrait** l'interroger.

Je préfère rester près du téléphone **au cas où** l'avocat **appelle**.

Je vous tiens au courant **au cas où**.

De plus, le conditionnel représente le futur dans le discours indirect au passé (voir [Discours rapporté](#)).

L'entreprise m'a dit qu'elle **essaierait** de venir mercredi.

Passé du conditionnel

Le passé du conditionnel est un temps composé, c'est-à-dire qu'il a deux parties, un auxiliaire et le participe passé. Le passé du conditionnel est formé avec le conditionnel de l'auxiliaire (*avoir* ou *être*) et le participe passé du verbe principal.

Passé du conditionnel = auxiliaire au conditionnel + participe passé

dire	
j' aurais dit	nous aurions dit
tu aurais dit	vous auriez dit
il/elle/on aurait dit	ils/elles auraient dit

Le choix d'auxiliaire pour le passé du conditionnel se fait sur les mêmes principes que pour le passé composé et les autres temps composés. Le participe passé doit parfois s'accorder en genre et en nombre avec le sujet ou le complément direct (voir [Passé composé](#)).

partir

je **serais parti(e)**

nous **serions parti(e)s**

tu **serais parti(e)**

vous **seriez parti(e)s**

il/elle/on **serait parti(e)s**

ils/elles **seraient parti(e)s**

Comme le présent du conditionnel, le passé du conditionnel est utilisé pour les hypothèses. Contrairement au présent du conditionnel, cependant, il est utilisé pour décrire ou imaginer des événements et des actions qui ne se sont pas produits. C'est pourquoi il est souvent utilisé pour exprimer des regrets.

On **aurait aimé** livrer un meilleur match, mais la victoire est là.

J'**aurais voulu** le faire plus tôt mais on m'en a dissuadé.

Nous n'avons pas fait ce que nous **aurions dû** faire.

Sans ces erreurs, le score **aurait pu** être plus lourd en notre faveur.

Le passé du conditionnel se trouve dans le conséquent d'une phrase conditionnelle avec la condition exprimée au plus-que-parfait.

si plus-que-parfait
Si tu avais ouvert ta gueule
condition

passé du conditionnel si
Il aurait été embêté si
conséquent

La structure d'une phrase conditionnelle au passé

Une phrase conditionnelle au passé exprime comment une situation au passé aurait été différente si on avait satisfait à une condition. Voici des exemples de cette structure :

Mais je reste convaincu que nous **aurions pu** mieux faire **si** nous **avions eu** du temps.

Si nous **avions fait** ça en octobre, ça **aurait été** plus intéressant.

Le passé du conditionnel, comme le présent du conditionnel, donne des informations sur un évènement passé dont l'exactitude ne peut être garantie. Il est utilisé par les journalistes et les reporters.

Il **aurait** alors **porté** plusieurs coups à la victime et notamment à la main, avant de prendre la fuite.

Il **aurait empoisonné** plusieurs patients en fin de vie et encourt la réclusion à perpétuité.

Tout comme le présent du conditionnel représente le futur dans le discours indirect au passé, le passé du conditionnel représente le futur antérieur dans ce contexte (voir [Discours rapporté](#)).

Le jour où Valls a été nommé Premier ministre, tout le monde a dit que 3 mois plus tard, il **aurait perdu** la moitié de sa cote de popularité.

Quand je suis arrivée à l'hôpital, on m'a dit que 2 heures plus tard, je **serais morte**

Résumé des phrases conditionnelles

Dans une phrase conditionnelle, le temps du conséquent dépend du temps de la condition. On a déjà vu la structure des phrases conditionnelles quand la condition est à l'imparfait (contraire aux faits actuels) ou au plus-que-parfait (contraire aux faits passés).

condition	conséquent
<i>si</i> + imparfait (contraire aux faits actuels)	présent du conditionnel

Si je **pouvais**, je **viendrais** bien à Paris.

En vérité, je **serais** très honoré **si** vous **épousiez** Perrine.

Une condition à l'imparfait peut avoir, rarement, un conséquent au passé du conditionnel.

Si vous **saviez** lire, vous **auriez compris** le contraire.

condition	conséquent
si + plus-que-parfait (contraire aux faits passés)	passé du conditionnel

Ce débat **aurait pu** être évité **si** une meilleure communication **avait été** développée.

Si tu l'**avais laissé** mourir, tu **aurais été** un assassin.

Une condition au plus-que-parfait peut avoir, rarement, un conséquent au présent du conditionnel.

Mais **si** tu l'**avais appris** hier, tu en **saurais** un peu plus maintenant.

Une structure similaire est utilisée dans les cas où la condition peut être remplie et le conséquent est considéré comme possible. Dans ce cas, la condition est exprimée au présent. Le conséquent peut donc être au présent (si le résultat de la condition est immédiat), au futur (si le résultat de la condition affectera l'avenir), au futur antérieur (s'il y aura eu un résultat avant un point de référence dans l'avenir), ou à l'impératif (si un ordre dépend de la condition).

condition	conséquent
si + présent (condition possible)	présent, futur, futur antérieur, ou impératif

Conséquent au présent : **Si** tu **veux** je **peux** te conseiller.

Conséquent au futur : **Si** on **meurt**, ça **sera** bien notre faute !

Conséquent au futur antérieur : **Si** cette croissance **se poursuit**, la consommation d'énergie **aura doublé** dans les années 2030.

Conséquent à l'impératif : **Si** vous **êtes** fatigué **allez** vous reposer un peu.

Si une situation dépend d'un évènement qui s'est peut-être produit, et on ne sait pas si cet évènement a eu lieu ou non, on utilise une phrase conditionnelle avec la condition au passé composé. Une condition au passé composé peut avoir un conséquent à n'importe quel temps de l'indicatif ou de l'impératif.

condition	conséquent
si + passé composé (condition peut-être déjà satisfaite)	n'importe quel temps de l'indicatif ou de l'impératif

Voici quelques exemples :

Conséquent au passé : **Si j'ai reçu** des consignes, ils **ont reçu** les mêmes.

Conséquent au présent : **Si tu l'as caché** ici, tu **peux** nous dire où il est.

Conséquent au futur : **Si** le baron **a menti**, on **interviendra**.

Conséquent à l'impératif : **Si tu as perdu** ton chemin, **demande** à un ami.

Faites la distinction entre la conjonction subordonnante **si** dans les phrases conditionnelles et l'adverbe interrogatif **si** dans les questions rapportées au discours indirect. Observez la différence entre ces deux phrases :

Question au discours indirect : Il lui demande **si** elle a peur.

Phrase conditionnelle : **Si** on veut entrer dans ce café, il faut payer 45 francs une bière.

Dans la première phrase, **si** introduit de manière indirecte la question « Est-ce qu'elle a peur ? ». Dans la deuxième phrase, **si** introduit une condition pour le conséquent dans la deuxième partie de la phrase.

Vérifiez votre compréhension



This content is provided to you freely by BYU Open Learning Network.

Access it online or download it at https://open.byu.edu/grammaire_ouverte/conditionnel.

